

N° de convention



CONVENTION DE PRÊT

Le centre EUROPE DIRECT de la Maison de l'Europe de Paris met à la disposition des citoyens différentes ressources empruntables pour une durée de 2 semaines maximum.

Ressource(s) prêtée(s)

Afin de se prémunir des non-retours ou de l'endommagement des ressources, la Maison de l'Europe demande un chèque de caution en fonction du matériel emprunté.

La responsabilité et donc l'assurance du matériel emprunté est à la charge de l'emprunteur.

Coordonnés de la structure	
Nom structure	
Adresse structure	
Coordonnés du responsable de l'emprunt	
Nom / Prénom	
Téléphone	
Email	
Date de l'emprunt	Date de retour

Mention « lu et approuvé » et signature :